

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 06 octobre 2023

Présents : Catherine DONNEDEVIE, Nathalie SCHMUTZ, Alain MAZET, Martine LORMEAU, Françoise MAUGEIN, Sylvain COMBASTEIL, Marie-Paule DOTTIN, Mathieu PRESSET, Sabine BORIE.

Absents excusés : Bernard JALABERT (pouvoir à Mme le Maire) , Gérard ORLIAGUET (pouvoir à Sabine BORIE)

Votants : 11

Secrétaire de séance : Nathalie SCHMUTZ

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 septembre 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR :

1. SYND. ETANG PREVOT : participation étude
2. Décision modificative
3. Garderie périscolaire : avenants travaux Lots 2 et 9 (délibération)
4. Participation classe de neige : école de Clergoux (délibération)
5. Participation classe de neige : école de Marcillac (délibération)
6. Indemnité forfaitaire agents exerçant fonctions itinérantes – augmentation (délibération)
7. Créances éteintes (syndicat du Morel) (délibération)
8. Acquisition ordinateurs (délibération)
9. Numérotation des rues : ajout (délibération)
10. Conseil Départemental : adhésion au Syndicat Mixte Ouvert (délibération)
11. Accélération ENR : réunion publique
12. Demande aliénation chemin public à Chauzeix
13. Devis CERIG : gestion du cimetière et externalisation des données.
14. Questions diverses

1) SYNDICAT ETANG PREVOT : participation étude

Madame le Maire rappelle aux membres que le Syndicat Intercommunal de l'Etang Prévôt a l'obligation de la mise en conformité du barrage de l'Etang Prévôt de catégorie C.

Le Conseil Syndical du Syndicat a donné son accord au Président pour lancer une étude sur la mise en conformité de l'ouvrage. Un appel d'offre a été lancé à plusieurs bureaux d'étude agréés pour une étude de l'aménagement et de la mise en conformité réglementaire de l'étang Prévôt. Seul, le bureau d'étude AGERIN SA a répondu favorablement pour réaliser cette étude d'un montant de 27 525 € H.T - 33 030 € TTC.

Dans un premier temps, afin de régler les factures, le syndicat devra avoir recours à une avance de trésorerie ou à un prêt relais dans l'attente des subventions qui sont à hauteur de 16 515 € ; dans un deuxième temps, le Syndicat sera amené à contracter un prêt afin de financer cette étude.

Madame le Maire rappelle aux membres que la Commune de Clergoux est membre de ce syndicat et elle propose de délibérer sur le principe, de voter une participation annuelle de la Commune, pour la durée de l'emprunt, au syndicat afin qu'il puisse assurer le remboursement des échéances.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le principe de mise en place d'une participation annuelle ; un rendez-vous doit être pris avec M. le Maire de CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE pour établir les modalités à mettre en place.

Présents : 9 Votants : 11 Pour : 11 Contre : Abstention :

2) Décision modificative

Le montant de la participation au Syndicat de l'Etang Prévôt n'étant pas défini, la décision modificative ne peut être votée ; point reporté.

3) Marché garderie périscolaire : Avenants lots 2 et 9

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la modification de la nature et de la quantité de certaines prestations prévues au CCTP pour le lot 2 – entreprise PELISSIER et pour le lot 9 – entreprise BACHELLERIE - du marché pour la construction de la garderie périscolaire.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal de valider les avenants à savoir :

- Entreprise PELISSIER :
Avenant n° 3 : Plus-value de 1 624,41 € H.T (1 949,29 € TTC) – porte extérieure
- Entreprise BACHELLERIE
Avenant n° 2 : moins-value de 562,55 € H.T (675,06 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 du lot 2 - entreprise PELISSIER et l'avenant n° 2 du lot 9 – entreprise BACHELLERIE.

Présents : 9 Votants : 11 Pour : 11 Contre : Abstention :

4) Participation au financement classe de neige 2024 : école de Clergoux et enfants de Clergoux CM scolarisés à Marcillac

5)

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des courriers des Directeurs des écoles de Clergoux et Marcillac pour une participation à la classe de neige 2024 :

- Mme Sandra FAUCHER directrice de l'école de Clergoux, sollicitant une aide pour les 9,5 élèves scolarisés à Clergoux ;
- M. Franck BOUILLAGUET directeur de l'école de Marcillac-la-Croisille, sollicitant une aide pour 1 enfant domicilié à Clergoux scolarisé à Marcillac ;

Le coût du séjour par élève s'élève à 759 €. La participation financière communale demandée est de 30 % : **(759 € x 30%) soit par élève : 227,70 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *Accepte* de participer à la classe de neige pour 9,5 enfants de **Clergoux soit 2 163,15 €**
- *Accepte* de participer à la classe de neige pour 1 enfant de Clergoux scolarisé à **Marcillac soit un montant de 217,70 € ;**
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

Présents : 9 Votants : 11 Pour : 11 Contre : Abstention :

6) Indemnité forfaitaire pour les agents exerçant des fonctions itinérantes

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération D2021/52 en date du 22 octobre 2021 relative à l'indemnité forfaitaire pour les agents exerçant des fonctions itinérantes dans la commune, que ces agents sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel à l'intérieur de la commune pour les besoins du service ; elle rappelle que cette indemnité avait été portée de 210 € à **615 € annuel par arrêté du 28 décembre 2020.**

Madame le Maire précise à l'assemblée que la délibération D2021/52 déterminait « *la nature des fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur de la commune qui font l'objet d'une indemnité forfaitaire ainsi : les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur de la commune* » et avait fixé le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle à **350 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du Maire demande qu'un calcul soit réalisé pour avoir le kilométrage parcouru et pouvoir fixer le montant de l'indemnité

7) Créances éteintes : Admission en non-valeur Budget Principal – eau année 2018-2019

Sur proposition de Mme le Contrôleur Principal des Finances Publiques et suite à la décision de la commission de surendettement de la Corrèze, Mme le Maire explique qu'il convient d'émettre un mandat au compte 6542 « des créances éteintes » pour un montant de 427,64 € correspondant à une créance eau et provenant de l'ancien syndicat des eaux du Morel

Le Conseil Municipal DECIDE

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2018-2019 pour un montant de **427,64 €**
- DIT que la dépense sur imputée au budget de l'exercice en cours à l'article 6542 de la commune.

Présents : 9 Votants : 11 Pour : 11 Contre : Abstention :

8) Acquisition ordinateurs

Madame le Maire présente 2 devis des Société CERIG et du Bureau Fonctionnel pour l'acquisition d'un ordinateur portable d'un montant respectif de 2318,40 € et 1638,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Il est demandé un diagnostic de l'ensemble du matériel informatique de la Mairie au « Bureau Fonctionnel » de façon à cerner les besoins – prévu semaine 42.

CERIG est un fournisseur de logiciel et non d'informatique.

9) Numérotation des rues : attribution nouveaux numéros

Madame le Maire rappelle la délibération du 21 septembre 2015 relative à la dénomination et la numérotation des rues de la Commune.

De nouvelles habitations ont été construites ou en vue de construction sur la Commune et il est nécessaire de leur attribuer un numéro :

- **Coudert-Bas** (route de la Bachellerie) :
 - **N° 21 bis** : parcelle section C n°285

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications ci-dessus.

Présents : 9	Votants : 11	Pour : 11	Contre :	Abstention :
--------------	--------------	-----------	----------	--------------

10) Conseil Départemental : adhésion au SMO

Madame le Maire donne lecture des différents documents relatifs à cette adhésion. Les membres, après en avoir délibéré, se prononcent défavorablement

11) Accélération ENR : réunion publique

Une réunion publique va être organisée et l'information sera diffusée par une distribution en boîtes aux lettres

12) Demande aliénation chemin public à Chauzeix

Madame le Maire donne lecture d'une lettre d'un résident au 11, Chauzeix propriétaire des parcelles section B n° 814 (habitation), B305, B811 et B303. Un chemin sépare les parcelles B 814 et B b305 et B 811 (plan joint). Cet administré demande au Conseil Municipal s'il serait possible d'aliéner ce chemin.

13) Devis CERIG : gestion du cimetière et externalisation des données (pour information et prépa budget 2024)

Madame le Maire présente des devis de la société CERIG relatifs à la gestion du cimetière et à l'externalisation des données.

- *Gestion du cimetière : 1350,40€ H.T – 1620,48 € TTC*
- *Externalisation des données : 1894,00 € H.T – 2272,80 € TTC*

Sujet non abordé, ce point repassera sur une autre réunion du Conseil en même temps que les propositions de matériels informatiques.

14) Questions diverses

❖ Visite de 2 logements communaux :

Avant le début de la séance, Mme le Maire avait invité les membres à 20 heures pour la visite de 2 logements communaux vacants : 6, place de l'Eglise et le logement de La Poste.

A prévoir : la rénovation énergétique

Le logement 6, Place de l'Eglise :

- Les fenêtres sur la rue, les volets

- La porte d'entrée de l'appartement
- L'isolation par le toit : soit du pulsé, soit des rouleaux de laine
- Changement des radiateurs en « radians »

Le logement de La Poste :

- L'isolation par le toit du bâtiment après nettoyage de l'étage, des parquets, la rénovation de la salle de bain, la peinture de l'étage et du rez-de-chaussée

❖ Appartements situés au-dessus du local commercial :

Le chiffrage a été fait ; Mme le Maire propose de réfléchir sur la possibilité de ne pas prendre un maître d'œuvre.

❖ Les employés communaux vont isoler le sol de l'appartement de Mme BOUTOUYRIE et le toit du bâtiment ; le nettoyage des combles de l'appartement du 6, place de l'Eglise sera fait

❖ Ordures ménagères

4 points ont été déterminés sur Clergoux ; les colonnes semi-enterrées vont être mises sur le site de La Gabinelle sur la plateforme existante

❖ Lecture donnée du courrier de M. FRAYSSE Robert ; Mme MAUGEIN, Présidente du Syndicat des Eaux des 2 Vallées explique la situation.

❖ Cimetière

Trop de pression d'eau. Mme le Maire précise que le tuyau va être enterré pendant la période hivernale, les robinets changés et un réducteur de pression posé si nécessaire.

❖ Infos :

Chronique de Sylvie LEDOUX tous les 15 jours sur la radio France Bleu le matin

Séance levée à 00 h 15

Le Maire,

La secrétaire,